DEPARTEMENT DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20230310-D2023-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

Séance du Vendredi 10 Mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE: 06/03/2023

DATE D'AFFICHAGE LE: 17/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE: 15 PRESENTS: 10 VOTES: 12

L'an DEUX MILLE VINGT-VINGT, le vendredi dix mars à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence

de Madame Héléna MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S): 5 POUVOIR: 2

PRESENTS: Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE,

Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES: Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à

Mme PANCHOUT), Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Yann GRUMBACH

Délibération : Changement de grade - création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique imposant la rédaction de Lignes Directrices de Gestion en matière de gestion de ressources humaines et notamment de la politique d'avancement des agents.

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial (saisine du 14/04/2023) concernant l'élaboration des Lignes Directrices de Gestion du 11/04/2023 au 10/04/2029,

Vu le projet de tableau d'avancement de grade – cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux – avancement de grade au 1^{er} janvier 2023. Afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur le projet du tableau d'avancement de grade, Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30/35^{ème} à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30/35^{ème} à compter de ce jour (le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sera supprimé à la nomination du fonctionnaire dans son nouveau grade.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ci-dessous.

		Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
	Filière Administrative			hrastorna e
Catégorie C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe (prochainement supprimé à la nomination du fonctionnaire dans l'emploi ci-dessous)	1	1	30/35 ^{ème}
	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	0	1	30/35 ^{ème}
	Filière technique			
Catégorie C	Adjoint technique territorial	1	1	35/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial	1	1	27.28/35 ^{ème} (27h et 16mn)
	Adjoint technique territorial	1	1	26.69/35ème (26h et 39mn)
	Adjoint technique territorial	1	1	19/35 ^{ème}

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 10 Mars 2023
Le Maire, Héléna MARTINEZ.